

HM



Hommes & Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

PORT DE LAGARDE
www.navigfrance.com

N°258 - JUILLET 2012 - 0,46 €

Dossier

ARNAQUES :
NE SOYEZ PAS LA
PROCHAINE VICTIME !

Métier

TOURISME :
OPÉRATION SÉDUCTION

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

APPRENTIS, CHOISISSEZ UNE BANQUE QUI VOUS CONNAÎT BIEN



ON PEUT DÉMARRER PLUS TÔT DANS LA VIE ET EN PROFITER PLEINEMENT.

Parce que vous êtes à la fois en formation et déjà dans la vie professionnelle, nous avons créé des solutions qui vous sont adaptées. Profitez dès à présent de 40 € offerts à l'ouverture de votre compte⁽¹⁾ et d'un an de cotisation gratuite sur la carte NRJ Banque Pop^{'(2)}.

(1) Crédités sur le compte de dépôt. (2) La carte NRJ Banque Pop' est facturée au tarif standard au terme de la première année. Voir conditions en agence ou sur www.bplc.fr

**BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE**
BANQUE & ASSURANCE

LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR



Actualité _

4 Don du sang : les apprentis mobilisés



- 4 L'agenda du Président
- 5 Foire Internationale de Metz (28 sept. - 8 oct. 2012) : exposez gratuitement !
- 7 Grand Prix de l'Artisanat : cinq entreprises sous les projecteurs
- 8 L'actualité en bref



Métier _

14 Métiers liés au tourisme : opération séduction
En Lorraine, l'activité de certains artisans dépend en partie du tourisme. Garants d'une tradition qui leur est chère, ils aspirent à séduire tout en se démarquant et s'adaptent à la demande et aux attentes d'une clientèle venue d'ailleurs.

Repères _

- 17 Soyez vigilant : vérifiez que vous avez affaire à un expert-comptable !
- 17 Quasi obligatoire, la QUALification !



- 18 Région Lorraine : aux côtés des entreprises



L'éditorial
de Christian NOSAL
Président de la CMA 57

Attention, médias !

Il y a quelques semaines la presse régionale s'est emparée d'une affaire commise à l'insu de 25 boulangers de notre département. Ceux-ci ont en effet été abusés par un ancien candidat d'une émission culinaire télévisée. S'appuyant sur sa soudaine notoriété, celui-ci a profité de la confiance de quelques artisans messins pour leur vendre à 1 000 euros une formation de 20 heures qui aura finalement duré 1 heure... Résumée de la sorte, on pourrait s'étonner de la crédulité des professionnels, mais il s'agirait d'un raccourci. Les artisans sont accaparés au quotidien par leurs activités et toutes les tâches annexes qui en découlent et ils ne prennent donc pas le temps de lire les clauses abusives (souvent bien cachées) de ces vendeurs de mauvaise foi.

Par ailleurs, il est dans notre secteur une valeur fondamentale, la confiance, qui peut également expliquer pourquoi les artisans se laissent prendre par des personnes malhonnêtes.

Il est donc de notre responsabilité de vous sensibiliser sur les « arnaques » initiées par des réseaux de plus en plus structurés. Nous avons ainsi choisi de consacrer le dossier du numéro d'été à cette thématique, et je vous invite à le lire avec attention puisque les exemples que vous y trouverez évoqués sont toujours d'actualité.

Le cas évoqué plus haut démontre également, si nécessaire, l'incroyable caisse de résonance que jouent les médias lorsqu'ils concentrent leur intérêt sur un sujet. Si ici on peut finalement s'en réjouir, dans la mesure où ils auront permis de sensibiliser toute une profession sur sa nécessaire attention face aux sollicitations de toute nature, ils peuvent aussi jouer un rôle complètement inverse et stigmatiser à tort.

Nous venons d'en faire l'amer constat avec le secteur du bâtiment en Moselle sur lequel la presse régionale a récemment consacré plusieurs « Unes » sans qu'aucune preuve de sa mise en cause ne soit actuellement avancée.

C'est donc la suspicion qui est portée sur un secteur du bâtiment économique qui représente près de 40 % des 18 000 entreprises artisanales de notre département.

Je tenais donc à profiter de la tribune qui m'est offerte ici pour exprimer mon soutien à tous les artisans qui au quotidien agissent avec passion et courage, des femmes et des hommes honnêtes, travailleurs, et avant tout soucieux de satisfaire leurs clients, en contribuant au développement économique et à la création d'emplois de leur département.

En ce début d'été, je vous souhaite à toutes et tous de passer d'agréables moments avec vos proches et je vous donne rendez-vous à la rentrée.

Christian Nosal
Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Moselle

Dossier _



Arnaques : ne soyez pas la prochaine victime !
L'escroquerie aux chefs d'entreprise n'est absolument pas nouvelle. En revanche, la multiplication des arnaques et la créativité des escrocs deviennent particulièrement inquiétantes. Depuis quelques années, les plaintes d'artisans arnaqués sont en progression constante.

10 à 13

Info

7^e JOURNÉE EUROPÉENNE DES VERRIERS: FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

Instauré en 2006, cet événement culturel de l'été se reproduit chaque année à la même date, à savoir le 23 juillet.

Si vous êtes artisan et que vous travaillez le verre, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du Président de l'Association GenVerrE (Généalogie des Verriers d'Europe) pour étudier, avec lui, la possibilité de vous inscrire dans cette démarche au travers de portes ouvertes, d'expositions, etc.

➔ CONTACT : HUBERT GÉRARDIN
COUSIN.FRANCHUB.GERARDIN@WANADOO.FR



Don du sang Les apprentis MOBILISÉS

Chaque année le CFA Ernest Meyer de Metz s'inscrit dans le dispositif de don du sang. Il permet ainsi aux apprenti(e)s et enseignants de faire un geste gratuit et utile en donnant leur sang à l'Établissement Français du Sang (EFS).

Une initiative d'autant plus nécessaire que les besoins en produits sanguins ne cessent d'augmenter depuis sept ans, en raison notamment du vieillissement de la population et



© CMA 57

des nombreuses maladies du sang qui touchent les plus de 60 ans.

Le 25 avril dernier, ce sont ainsi 26 poches qui ont pu être récoltées grâce à la générosité de ces jeunes et de leurs professeurs. Un bel exemple à suivre.

Agenda du Président

CMA de la Moselle, de Lorraine, de France et de la Grande Région

- ➔ 29.05.2012 - Metz - Réunion inter-commissions du CESE de Lorraine
- ➔ 30.05.2012 - Paris - Jury Prix « Goût & Santé Apprentis » organisé par APCMA-MAAF
- ➔ 31.05.2012 - Metz - Commission des Affaires Générales de la CMA 57
- ➔ 05.06.2012 - Paris - Assemblée Générale de l'APCMA
- ➔ 06.06.2012 - Metz - Réunion de travail avec M. Francis Gross, Directeur de la SOCAMA Lorraine
- ➔ 07.06.2012 - Sarrebourg - Comité Directeur de la CMA 57
- ➔ 11.06.2012 - Metz - Assemblée Générale de l'APAL
- ➔ 11.06.2012 - Metz - Assemblée Générale de la CRMA de Lorraine
- ➔ 15.06.2012 - Metz - Conseil d'Administration du Centre de Ressources Régional
- ➔ 18.06.2012 - Metz - 2^e Commission du CESE de Lorraine

- ➔ 22.06.2012 - Séance plénière du CESE de Lorraine
- ➔ 04.07.2012 - Paris - Conseil d'Administration de la Fédération nationale des SOCAMA
- ➔ 06.07.2012 - Metz - Réunion SITECO au CESE de Lorraine
- ➔ 06.07.2012 - Metz - Commission d'Appel d'Offres de la CMA 57

Vie des Associations et Organisations professionnelles

- ➔ 09.06.2012 - Metz - Assemblée Générale de la Corporation des Menuisiers, Ébénistes de Metz Ville et Campagne, Boulay et Château-Salins
- ➔ 26.06.2012 - Metz - Assemblée Générale du CEGEME
- ➔ 02.07.2012 - Metz - Rencontre des représentants des organisations professionnelles (services-fabrication)
- ➔ 03.07.2012 - Metz - Rencontre des représentants des organisations professionnelles (alimentation)
- ➔ 05.07.2012 - Metz - Assemblée Générale du Centre Lorrain de Gestion
- ➔ 02.07.2012 - Metz - Rencontre des représentants des organisations professionnelles (bâtiment)

- ➔ 09.07.2012 - Metz - Rencontre des représentants des organisations professionnelles (services-clients)

Économie

- ➔ 08.06.2012 - Forbach - Inauguration de la 10^e édition de la « Journée Création-Reprise d'Entreprise »
- ➔ 14.06.2012 - Luxembourg - Rencontre de M. Jean-François Terral, Ambassadeur de France dans le cadre de la Journée de coopération franco-luxembourgeoise
- ➔ 15.06.2012 - Thionville - Inauguration de la 10^e édition de la « Journée Création-Reprise d'Entreprise »
- ➔ 15.06.2012 - Metz - Rencontre avec M. Alain Jacques, Directeur régional du CIC Est
- ➔ 26.06.2012 - Metz - Réunion de travail avec M. Raymond Neiter, Président de Iseetech
- ➔ 27.06.2012 - Yutz - Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Portes de France
- ➔ 28.06.2012 - Metz - Colloque « Innovation Responsable » organisé par le Groupe La Poste

- ➔ 29.06.2012 - Metz - Réunion de préparation de la FIM 2012 avec les représentants du BTP

Formation - apprentissage

- ➔ 27.06.2012 - Forbach - Conseil de perfectionnement du CFA Camille Weiss
- ➔ 02.07.2012 - Metz - Rencontre avec M. Éric Sasso, Président du Syndicat des Installateurs Électriciens de la Moselle, relative à la formation des apprentis

Vie locale - Aménagement territorial

- ➔ 02.07.2012 - Metz - Cercle Charlemagne

Réceptions - Distinctions - Manifestations diverses

- ➔ 22.06.2012 - Metz - Réception départ de M. Christian De Lavernée, Préfet de Région et de la Moselle
- ➔ 29.06.2012 - Metz - Remise des Insignes de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur à M^{me} Nicole Kling, artisan Peintre d'églises, membre suppléant de la CMA 57, par M. Philippe Leroy, Sénateur de la Moselle, Vice-Président du Conseil Général de la Moselle

Foire Internationale de Metz (28 sept. - 8 oct. 2012)

Exposez **GRATUITEMENT!**

— Du 28 septembre au 8 octobre 2012, le chapiteau de la CMA 57 sera l'un des points d'attraction de la 77^e Foire Internationale de Metz (FIM). Aujourd'hui, il vous est possible de réserver gratuitement un emplacement dans cet espace privilégié.

Avec son statut de « Grand partenaire » décerné par la Foire Internationale de Metz, la CMA 57 jouit d'une très forte médiatisation durant les onze jours que dure cette manifestation. Cet attrait est d'autant plus fort que la compagnie consulaire propose chaque année un espace de 700 m² complètement repensé dans lequel se relaient plus de 200 artisans et apprenti(e)s. Avec des animations quotidiennes, ce lieu est devenu

un passage incontournable pour les visiteurs de la Foire. Soucieuse de permettre à tous les artisans de présenter son savoir-faire, la CMA 57 propose comme l'an passé aux chefs d'entreprise qui le souhaiteraient de présenter gratuitement leur savoir-faire le temps d'une demi-journée. Les artisans retenus bénéficieront d'une visibilité importante puisque le programme des démonstrations figurera dans la presse écrite régionale.

Si vous souhaitez profiter de cette occasion de promouvoir votre entreprise au grand public, merci de contacter le Service Communication de la CMA 57 (E-mail: com2@cm-moselle.fr - Tél.: 03 87 39 31 78) avant le mardi 14 août 2012.

Chaque année, la CMA 57 permet à des artisans de la Moselle de **PRÉSENTER LEUR ENTREPRISE ET SAVOIR-FAIRE.**



**A votre écoute chaque fois que nécessaire,
car notre implication à vos côtés fait partie de nos valeurs.**

CIC Est

Parce que le monde bouge.

Banque CIC Est - Société anonyme au capital de 225 000 000 euros - 31 rue Jean Wengen-Valentin 67000 Strasbourg - 754 800 712 RCS Strasbourg - Banque régie par les articles L511-I et suivants du Code Monétaire et Financier
Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance ORIAS 07 026 287 (www.orias.fr), contrats d'assurance souscrits auprès de ACMVIE et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances

cic.fr

Il ne faut jamais mélanger
sa vie professionnelle et sa vie privée.
Quoique.



Volkswagen Group France s.a. - R.C. Soissons B.602.025.538

Passat Berline 1.6 TDI 105 Confortline Business **BLUEMOTION** — TECHNOLOGIES —

- Consommation mixte : 4,31 / 100 km⁽¹⁾
- Emissions de CO₂ : 114 g / km⁽¹⁾
- TVS⁽²⁾ : 456 €
- Rétroviseurs rabattables électriquement, projecteurs antibrouillard, système de radionavigation, interface Bluetooth®, aide au stationnement avant/arrière ...

Volkswagen
Fleet Solutions



Das Auto.

Pour tous renseignements, contactez Julien BUSCH au 06 07 46 97 57
Forum Automobiles 145, avenue de Strasbourg 57470 Metz

Volkswagen recommande **Castrol EDGE Professional**

(1) Cycles mixte / urbain / extra-urbain de la Passat Berline Confortline Business 1.6 TDI 105 BlueMotion Technology FAP (l/100 km) : 4,3/5,2/3,8. Rejets de CO₂ (g/km) : 114.
(2) TVS : Taxe sur Véhicules de tourisme des Sociétés. Selon les articles 1010 et suivants du code général des Impôts. **Das Auto. : La Voiture.**

Grand Prix de l'Artisanat **CINQ ENTREPRISES** sous les projecteurs

Patrick Weiten, Président du Conseil Général de la Moselle, a honoré le jeudi 21 juin dernier les lauréats de la 28^e édition du Grand Prix de l'Artisanat, aux côtés de Régis Friang, Vice-Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle en charge du développement économique.

■ Le Grand Prix « Transmission et maintien des savoir-faire » a été remis à la société « **Bocqui & Fils** » basée à Thionville depuis 1969.

■ Le Grand Prix « Innova-

tion-Créativité » a été attribué à la société « **L'Artiste chocolatier** », implantée à Saint-Jean Kourtzerode, créée par Jean Plumerey en 2005.

■ Le Grand Prix « Performance de l'entreprise » a récompensé la société « **Opteamum Maintenance Industrielle** » installée depuis 2008 à Forbach.

■ La mention spéciale « Coup de cœur » a été décernée à la **Boulangerie Streiff**, localisée à Lixing-lès-Saint-Avold et à son dirigeant qui a obtenu en 2011 le titre



© CMA 57

de Meilleur Ouvrier de France (MOF).

■ Enfin, le prix « Amicape » a été remis au « **Société d'Exploitation Hornberger & Fils** » présente depuis trois générations à Goetzenbrück. Rappelons que le Grand Prix de l'Artisanat en Moselle est ouvert à toutes les entreprises inscrites depuis plus d'un an à la CMA 57.

Plus d'informations auprès de la CMA 57 au 0820 857 057 (prix d'un appel local).

**DEPUIS SON
LANCEMENT EN 1983,
102 ENTREPRISES
ARTISANALES DE
LA MOSELLE ONT DÉJÀ
ÉTÉ RÉCOMPENSÉES.**

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS
OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise
financées par le Conseil de la Formation de la Chambre
Régionale de Métiers et de l'Artisanat



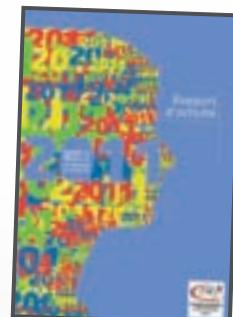
- 1 FORMATIONS DIPLOMANTES
- 2 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
- 3 GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
- 4 COMMERCIALISATION
- 5 RESSOURCES HUMAINES
- 6 ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- 7 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
- 8 GESTION ENVIRONNEMENTALE
- 9 DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
- 10 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Modalités d'accès et de prise en charge,
dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat
de votre département :

- ⌘ Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60
- ⌘ Meuse au 03 29 79 20 11
- ⌘ Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local)
- ⌘ Vosges au 03 29 69 55 55

LE « RAPPORT D'ACTIVÉS 2011 » DE LA CMA 57 À VOTRE DISPOSITION

Promouvoir, former et accompagner sont les maîtres mots de l'action menée au quotidien par les élus et les collaborateurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle. Plus qu'un document statistique, ce rapport d'activités permet de cerner avec le plus de précision possible les actions entreprises par votre compagnie consulaire au cours des douze derniers mois. Dans le cadre d'une démarche qui se veut totalement transparente, il vous est désormais possible de consulter ce rapport d'activités sur le site Internet de la CMA 57 au lien suivant : www.cma-moselle.fr/files/ra2011.pdf



© CMA 57

STÉPHANIE PÉNARD A VÉCU SA « JOURNÉE DE RÊVE »

Du 9 au 23 mars 2012, la CMA 57 avait invité le grand public à se rendre dans les entreprises artisanales du département pour participer à un grand jeu concours leur permettant de gagner une « Journée de rêve » offerte par les artisans de la Moselle. Près de 19 000 Mosellans ont participé à cette initiative. Âgée de 31 ans, Stéphanie Pénard de Montigny-lès-Metz a été l'heureuse lauréate de cette initiative. Mercredi 13 juin dernier, elle a enfin vécu cette « Journée de rêve », et ainsi eu l'occasion d'être choyée par des artisans disponibles et généreux.

ARAM 57 : DES RETRAITÉS ACTIFS !

Si défendre, représenter et informer les retraités de l'artisanat constituent les actions phares de l'Association des Retraités de l'Artisanat Mosellan (ARAM 57), elles laissent aussi la place à des rencontres et conférences conviviales des artisans en retraite.

Compte tenu des liens forts existants entre l'ARAM 57 et la CMA 57, leurs Présidents respectifs signeront prochainement une convention de partenariat prévoyant :

- la mise à disposition ponctuelle de locaux,
- l'échange d'informations entre les structures,
- la proposition de modules de formation adaptés aux adhérents,
- et la promotion des activités de l'association.

Précisons également que des responsables de l'ARAM seront présents dans le chapiteau de la CMA 57 lors de la 77^e Foire Internationale de Metz (28 septembre au 8 octobre 2012).

➔ SI VOUS SOUHAITEZ VOUS RENSEIGNER SUR CETTE ASSOCIATION, VOUS POUVEZ CONTACTER SON PRÉSIDENT, FRANCIS HENTZEN. TÉL. : 03 82 56 87 57 - E-MAIL : FRANCIS.HENTZEN@WANADOO.FR



Bourse des métiers

BÂTIMENT

➔ 120400013
THONVILLE -

CHAUFFAGE SANITAIRE -

Cède belle affaire - CA : 550 000 euros - 30 ans existence - 3 techniciens - Local en location : 270 m² - Clientèle exclusive de particuliers (700 contrats d'entretien de chaudières) - Perspectives de développement - Prix : 159 000 euros.

SERVICES

➔ 120400015

AXE METZ-THONVILLE - SALON

COIFFURE - Cède fonds -

Local et mat.en bon état - Surface :

120 m² - 5 bacs + cabine UV -

Emplacement privilégié au centre-ville

avec parking - Clientèle fidèle -

Prix : 38 000 euros.

➔ 120400016

METZ-VALLIÈRES -

SALON COIFFURE ET ESTHÉTIQUE -

Cède fonds - Surface : 140 m² -

Très bon état - Grandes vitrines

et parking gratuit - Cabinet solarium

et douche - Prix : 25 000 euros.

Contact : 0820 857 057
(prix d'un appel local)

Et si la réussite de votre activité passait par ce fil

Avec EDF Pro, que vous soyez commerçant, artisan, profession libérale... un conseiller vous accompagne vers plus de performance énergétique, pour vous aider à développer votre activité.

Découvrez nos solutions économes en énergie en appelant un conseiller EDF Pro au **0810 333 776*** ou rendez-vous sur **edfpro.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Prix d'un appel local, hors surcoût éventuel selon opérateur.



Arnaques

Ne soyez pas LA PROCHAINE VICTIME !



L'escroquerie aux chefs d'entreprise n'est absolument pas nouvelle. En revanche, la multiplication des arnaques et la créativité des escrocs deviennent particulièrement inquiétantes. Depuis quelques années, les plaintes d'artisans arnaqués sont en progression constante. Les sommes détournées dépassent bien souvent les 1 000 €. Plus vulnérables, les entreprises les plus récentes représentent une cible de choix. Alors, comment se prémunir ? Quelles sont les arnaques les plus courantes et les parades les plus efficaces pour ne pas être la prochaine victime ?

LES ANNUAIRES PROFESSIONNELS

Les propositions pour apparaître dans des annuaires professionnels semblent être parmi les pratiques abusives les plus répandues depuis quelque temps. Pas toujours illégales, elles flirtent avec les lois et ne vous permettent pas forcément de faire appel à la justice. Ces sociétés peuvent aller jusqu'à vous réclamer en toute légalité les sommes dues. Dans la majorité des cas, les prestations proposées contre paiement ne vous sont d'aucune utilité.

LES COURRIERS FAUSSEMENT

OFFICIELS

La technique est très simple, il suffit de singer des courriers de l'administration, en particulier celle qui peut vous poser des problèmes en cas de non-réponse (Trésor public, greffes, RSI...). Dans ce domaine, les faussai-



Si vous avez reçu récemment un tel courrier,
RESTEZ VIGILANT !

res se montrent d'une grande créativité. L'exercice consiste à imiter les courriers et les visuels graphiques sans les reproduire à l'identique, en utilisant les formes des logos et les couleurs distinctives de ces administrations. Certains documents

peuvent également être soi-disant adressés par des grandes entreprises bien connues avec lesquelles vous travaillez régulièrement (La Poste, assurance, banque...). Les escrocs naviguent toujours entre la confiance attachée à une autorité connue et votre peur de la sanction. Ces courriers vous réclament évidemment des sommes imaginaires à régler dans les meilleurs délais. En tête du hit-parade des arnaques, l'utilisation du sigle RSI (Régime social des indépendants). Là aussi, il s'agit de vous vendre une inscription à un répertoire ou à un régime en vous amenant à penser que vous êtes en relation avec le vrai RSI. Ces sociétés sont bien identifiées, il s'agit du RSI répertoire des sociétés et des indépendants, RSI registre des sociétés intracommunautaires et RSI répertoire de référencement sur Internet.



À SAVOIR...

QUELQUES CONSEILS POUR NE PAS SE FAIRE PIÉGER

- Vérifiez toujours les coordonnées des sociétés qui vous sollicitent et leur notoriété.
- Ne répondez pas si certaines lignes sont illisibles.
- Méfiez-vous des adresses des entreprises situées à l'étranger et en particulier des boîtes postales.
- Dans le doute, ne répondez pas, ne signez pas et surtout ne payez pas, renseignez-vous avant.
- Si vous envoyez par erreur ou faute d'attention un formulaire, ne vous laissez pas intimider et réagissez de suite en saisissant d'une plainte la DDCSPP (Vosges et Meuse) ou la DDPP (Moselle et Meurthe-et-Moselle).
- Lire attentivement les documents qui vont être adressés.
- Ne signez pas et ne retournez pas de documents dont vous n'êtes ni sûr de l'objet ni de l'identité de l'expéditeur.
- Ne vous laissez pas intimider par les relances de certaines entreprises menaçantes.

Sur Internet, l'objectif prioritaire des malfaiteurs est de récupérer vos coordonnées bancaires. **VOUS DEVEZ RESTER EXTRÊMEMENT VIGILANT !**

Expert Toujours identifier l'expéditeur !

ÉVELYNE UBEAUD - RESPONSABLE DU PÔLE PROTECTION

DES POPULATIONS À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA MEUSE

« Nous réorientons les chefs d'entreprises vers le Tribunal de commerce en cas de litiges contractuels, par exemple sur la base d'un consentement donné par erreur. La présentation de certains imprimés peut également s'analyser comme une publicité de nature à induire en erreur et donner lieu à des poursuites au plan pénal. Lorsque la société a son siège en France, les Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) ou Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) peuvent, sur la base de plaintes et des constatations effectuées, adresser une procédure contentieuse pour pratique commerciale trompeuse au parquet compétent. Lorsque l'entreprise a son siège à l'étranger, la DGCCRF a mis en place une coopération administrative internationale qui permet dans certains cas d'obtenir des résultats. Les procès sont complexes. Les chefs d'entreprises doivent être très attentifs à ce qu'ils signent. On leur opposera souvent leur manque de vigilance et le fait de s'engager sans lire les conditions du contrat. Il devient alors difficile de dénoncer juridiquement un engagement lorsque les conditions de cet engagement ont été exposées au signataire ou à sa portée. Les conseils pour ne pas se laisser piéger : identifiez l'expéditeur en consultant www.societe.com. Dans le doute, et sans attendre de recevoir un appel, appelez son contact habituel, par exemple les Pages jaunes. Méfiez-vous des adresses d'entreprises situées à l'étranger, des boîtes postales et des enveloppes pré-imprimées pour la réponse. Lisez attentivement tous les documents qui vous parviennent et qui doivent être lisibles pour éviter de remplir, signer et renvoyer un document sans savoir quel est son objet précis. Ne vous laissez pas intimider par la pression au téléphone pour répondre dans des délais rapides. »



OÙ S'ADRESSER ? QUI CONSULTER ?

Du fait de l'essor des arnaques et des escroqueries dont sont victimes les chefs d'entreprise, dans le doute ou si vous pensez avoir été abusé, il est important de vous appuyer sur les conseils de professionnels avisés en la matière. N'hésitez donc pas à consulter :

- votre organisation professionnelle,
- un avocat,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ou la Directions Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de votre département de résidence,
- votre CMA.

Pour les personnes ayant été victimes d'arnaques sur Internet, il existe un site Internet géré par le ministère de l'intérieur <https://www.internet-signalement.gouv.fr>. Vous pourrez vous informer sur les arnaques en cours, les identifier et les éviter, et enfin déclarer des contenus et pratiques illicites.

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat peut vous proposer d'organiser et de rédiger le document unique avec vous et vos salariés. Cette prestation est entièrement prise en charge alors, n'hésitez pas.



LE DOCUMENT UNIQUE TOUT FAIT, TOUT PRÊT

Obligatoire, le Document Unique (DU) est imposé par le Code du travail à tous les employeurs. Il présente l'ensemble des risques auxquels peuvent être exposés les salariés, poste par poste, et les actions de prévention à mener. Des démarcheurs ou encore des sites internet vous proposeront, moyennant finance, des documents uniques tout fait, tout beau. Super? Pourtant, il y a un petit hic. Avec la sécurité, il vaut mieux éviter de prendre des risques. Déjà parce que ce document est l'occasion d'estimer le niveau de prévention de l'entreprise, en plus, il améliore l'efficacité globale de l'entreprise, son organisation, sa productivité... Vous avez plutôt intérêt à rédiger le document en interne avec vos salariés. Si le fait d'acheter un document unique tout prêt n'est pas interdit et ne range pas pour autant les démarcheurs dans la catégorie des escrocs, privilégiez

le dialogue, la prévention et la « vraie » sécurité.

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat peut

vous proposer d'organiser et de rédiger le Document Unique avec vous et vos salariés. Cette prestation est entièrement prise en charge alors, n'hésitez pas.

J'ACHÈTE MON LIVRET 2 EN VAE : L'ARNAQUEUR ARNAQUÉ!

Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), les candidats doivent fournir les preuves de leurs compétences et de leurs expériences en remplissant un dossier. Il s'agit du Livret 2. Le candidat certifie en être l'auteur. Un petit clic sur Google, quelques mots clés : BP Coiffure en VAE, CAP Maçon en VAE, ou encore le Livret 2 BP coiffure en VAE... Et on vous propose de l'aide en ligne pour remplir votre dossier de preuves, des forums de

discussions avec des adresses pour télécharger des Livrets 2 ou encore d'acheter votre Livret 2 tout prêt. Rien n'interdit a priori de vendre un Livret 2 complet, ne serait-ce que pour l'utiliser comme exemple. En revanche, il risque de ne pas vous rendre complètement service. Déjà parce que la démarche VAE impose une description précise de vos emplois et des entreprises dans lesquelles vous les avez exercés. Ensuite parce que la VAE trouve son aboutissement avec le passage devant un jury. Si les membres du jury ne peuvent pas vous interroger sur tous les sujets, en revanche ils peuvent vous sonder sur l'ensemble des éléments que vous avez présentés dans vos écrits. Le jury vérifie à la fois la validité de vos compéten-

Témoignage

Le catalogue fantôme

CRÉATRICE D'OBJETS D'ART DANS LES VOSGES, MARILYN G. A ÉTÉ VICTIME IL Y A PLUS DE 10 ANS D'UNE ARNAQUE QUI LUI A COÛTÉ CHER : 15 000 FRANCS À L'ÉPOQUE, UNE SOMME CONSÉQUENTE POUR SA PETITE ENTREPRISE DE MÉTIERS D'ART.

« J'ai été démarchée par une société commerciale qui proposait des parutions publicitaires dans un catalogue de produits de luxe destiné à l'export. Il fallait acheter la page, produire une quantité suffisante d'objets, travailler sur les conditionnements... Je m'étais renseignée, l'entreprise était bien inscrite à la Chambre de commerce de son lieu d'implantation. J'ai investi dans les productions demandées, j'ai acheté les parutions... et rien ne s'est produit, aucun catalogue n'est sorti, j'ai appelé : plus de ligne. Je me suis rendue à l'adresse des bureaux de la société : plus de locaux. Nous avons été plus d'une centaine d'entreprises à nous être fait bernier. Pour d'autres, la facture a été encore plus lourde car ils avaient envoyé carrément au démarcheur leurs produits pour les prises de vues, et ils ne les ont jamais récupérés. Heureusement, j'avais photographié mes produits moi-même. L'arnaqueur a fini par être démasqué mais l'affaire est toujours en cours. J'ai ainsi toujours une partie des produits que je n'ai pas pu vendre parce qu'ils ne correspondaient pas à ma clientèle habituelle. »



© Photo

Témoign

Avec le cachet de l'entreprise et ma signature !

MARIA CARDOT - LA BOUTIQUE ARGONNAISE - ÉLECTROMÉNAGER
QUINCAILLERIE - SEUIL D'ARGONNE (55)

« Une société me reprochait de ne pas avoir respecté mes engagements au sujet d'un abonnement à un annuaire téléphonique. Preuve à l'appui, elle m'envoyait par fax une copie du formulaire d'inscription sur lequel figurait au pied de la page, le cachet de mon entreprise et, pire, ma signature. Je m'étais, paraît-il, engagée à régler 900 euros par mois pour apparaître dans des annuaires téléphoniques. Une somme folle, pour rien, j'étais sûre de ne pas avoir pris un tel engagement. Elle me demandait alors de régler une certaine somme pour résilier mon abonnement. Évidemment, je savais que c'était une escroquerie mais la présence de ma signature et mon cachet entre leurs mains, ça devenait plus inquiétant. J'en ai parlé aux gendarmes que je connaissais, ils m'ont confirmé de ne pas répondre. De plus, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a vérifié sur www.infogreffe.fr le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et a attiré mon attention sur le fait que le code postal de l'adresse ne correspondait pas à la commune. L'entreprise n'avait pas d'existence légale. Ils m'ont également conseillé de contacter à l'époque la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes*. Bien connue de leurs services, c'était la grosse arnaque du moment, ils harcelaient les entreprises par fax, par téléphone pour les faire payer. Certaines sont tombées dans le piège. »

*Devenue Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.



© DR

ces et l'origine des textes du Livret 2. Composé en partie de professionnels reconnus de votre métier, ils le maîtrisent parfaitement et connaissent tout autant les dossiers qui circulent sur Internet. Attention de ne pas devenir l'arroseur arrosé, cette pratique peut vous coûter cher et vous voir signifier que vous êtes recalé.

LES ARNAQUES DU NET

Sur Internet, l'objectif prioritaire des malfaiteurs est de récupérer vos coordonnées bancaires. Vous devez rester extrêmement vigilant. Les mails sont de plus en plus réalistes même si certains restent aisément détectables (fautes d'orthographe, logo flou...). En vous interpellant la plupart du temps sur des questions de sécurité, ils vous invitent à cliquer sur un lien et vous demandent de saisir vos coordonnées bancaires. Bien entendu, elles seront utilisées à vos dépens.

Si vous devez effectuer des commandes sur Internet, assurez-vous au préalable qu'il s'agit bien de sites sécurisés dont l'adresse commence par « https » et non par « http ».

GESTION DES COMPTES EN LIGNE

Attention : de faux e-mails ont été adressés à certains clients de La Banque Postale. Cette dernière ne vous demandera jamais de communiquer des informations personnelles ou vos moyens de paiement (code

confidentiel, cryptogramme, identifiants...). Ne communiquez aucune information de ce type.

En cas de doute : contactez le 3639, choix 5, ou transférez le mail suspect à alertespam@labanquepostale.fr puis supprimez-le et videz la corbeille de votre messagerie.

Vous l'aurez constaté, il est impossible de lister toutes les supercheries qui sévissent dans les boîtes aux lettres électroniques ou métalliques. Si nous avons exposé les grands classiques de l'arnaque, il reste encore des pratiques plus diffusives et tout aussi pernicieuses :

■ L'envoi de contrat de publication de marques sous forme de facture ou d'ordre de virement alors que le dépôt officiel de marque se fait à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

■ L'envoi de document vous faisant

miroiter de nouveaux marchés (souvent à l'étranger) par des sociétés inconnues.

■ Des propositions de ventes d'encarts publicitaires à des prix surévalués.

■ La possibilité de gagner de grosses sommes d'argent à des jeux, après avoir versé des acomptes afin de récupérer le gain...

Sachez que les pouvoirs publics ont mis en place l'Office Central de Lutte contre la Criminalité lié aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLC-TIC) à qui vous pouvez signaler le contenu d'un courriel que vous jugez illicite à l'adresse suivante : www.internet-signalement.gouv.fr. Un numéro de téléphone est également mis à disposition : infos escroqueries : 0811 02 02 17 (coût d'un appel local).

Source : Service juridique CCI Jura

Métier

Visite organisée à l'Imagerie d'Épinal.

Métiers liés au tourisme

Opération SÉDUCTION

— En Lorraine, l'activité de certains artisans dépend en partie du tourisme. Garants d'une tradition qui leur est chère, ils aspirent à séduire tout en se démarquant et s'adaptent à la demande et aux attentes d'une clientèle venue d'ailleurs.

Gérard Darnois tient avec son épouse « La Lorraine Buissonnière », une auberge un peu particulière à Sionviller. Tous les jours, sauf le mardi, ils reçoivent sur réservation de la table et du menu, et proposent, après le repas, des démonstrations de chocolat. Car, au-delà de la cuisine du terroir, ce pâtissier de formation a fait du chocolat au beurre de cacao coloré sa spécialité. Une passion et un savoir-faire qui le poussent dès son installation en 1989 à ouvrir son atelier de fabrication. Sans discontinuer, l'auberge accueille par semaine deux ou trois groupes de 20 à 50 personnes, d'Alsace, de Moselle et d'ailleurs. « Je suis étonné de voir autant de gens qui viennent de loin. Ici, tout se passe dans la bonne humeur. La démonstration et la dégustation de chocolat durent 1 h 30 et cela plaît énormément », souligne Gérard Darnois, qui noue des partenariats sans contrat avec des autocaristes. « Une manière pour eux d'occuper leurs clients et pour moi de vendre plus facilement ma production, d'autant plus que notre village n'est pas passant. »

Depuis janvier, et à une autre échelle,

l'Imagerie d'Épinal sensibilise les voyageurs de la France entière. Cet atelier artisanal, dont les horaires d'ouverture varient selon les saisons, organise toute l'année des visites guidées interactives, en anglais et en allemand sur demande. C'est ainsi que, par an, 200 000 personnes, en groupe ou en individuel, font le déplacement pour voir l'envers du décor de cette société qui s'est mise à la page tout en préservant son authenticité. « Nous continuons à perpétuer les techniques anciennes à travers des réalisations contemporaines. Il a fallu évoluer par rapport aux techniques utilisées par nos artistes et aux attentes des clients », explique Fabienne Houillon, chargée de communication. L'Imagerie ouvre également largement ses portes au public pour des manifestations. La Fête des Images, par exemple, rassemble le temps d'un week-end plus de 100 bénévoles qui jouent la comédie et font découvrir une tradition artisanale de plus de 200 ans.

SECRETS DE FABRICATION ET DIVERSITÉ

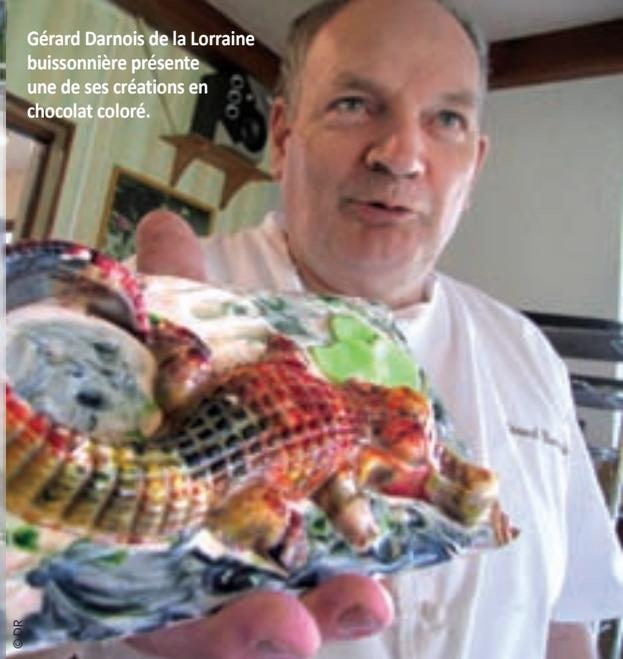
La Confiserie des Hautes-Vosges (CDHV) invite également à entrer dans les coulisses de sa fabrication. En bus ou en voiture, 180 000 personnes se rendent annuellement dans ses laboratoires, où les ouvriers expliquent leur travail, avant de faire un tour au musée du bonbon ou d'acheter quelques douceurs. « Nous n'avons pas une journée sans visite, notre atout premier est la vente directe », précise Jean-Marie Claudépierre, gérant associé de la CDHV dont la production artisanale atteint les 250 tonnes par an. À la recherche de la diversité, la confiserie familiale propose, à côté des incontournables bonbons des Vosges, les bergamotes de Nancy et autres gourmandises vendues dans différents états et conditionnements. « Les 180 kg de plaques cassées tous les jours à la main comme au siècle dernier attirent les clients, tout comme les boîtes

« C'EST INDISPENSABLE D'ÊTRE RÉACTIFS ET DE SOIGNER NOS VISITEURS. »



© Navig'France

Les deux gérants de Navig'France.



Gérard Darnois de la Lorraine
buissonnière présente
une de ses créations en
chocolat coloré.

métalliques au packaging attrayant. C'est souvent l'œil qui décide. »

La présence de la CDHV dans les guides touristiques et sur Internet, tout comme le renouvellement de ses produits incitent les amateurs à revenir. Et ce n'est pas Jérôme Hatoy, dont l'adresse à Vavincourt est référencée dans le Guide du Routard, qui dira le contraire. Charcutier-traiteur, il fabrique de la charcuterie artisanale en verrine, des confitures ainsi que des fruits au sirop et développe régulièrement des nouveautés qu'il vend dans sa boutique « Les Terrines du Barrois ». Aidé par les Offices de Tourisme qui présentent un échantillon de ses spécialités, il confirme l'importance « de collaborer avec des acteurs locaux pour communiquer et faire venir les touristes. Des campings-cars de tous les départements et parfois de l'étranger s'arrêtent dans notre village et repartent avec des spécialités à base de mirabelles, groseilles et myrtilles ». Confectionnés toute l'année, ses paniers garnis connaissent également un réel succès. Une satisfaction supplémentaire pour cet artisan qui en vend 10 par semaine et qui est également distributeur de produits du terroir de 40 entreprises lorraines.

MODERNITÉ ET VARIÉTÉ DE SERVICES

Location, vente et stationnement de bateaux, restauration et hébergement depuis peu, mais aussi location de

2 CV et de vélos classiques et électriques, Navig'France multiplie les services aux plaisanciers. Une offre variée qui « permet de travailler toute l'année même si l'essentiel de la location s'étale d'avril à octobre. À Lagarde, nous comptons 29 bateaux sur les 200 qui se louent sur la région. C'est indispensable d'être réactifs et de soigner nos visiteurs », souligne le cogérant Jacques Lucas qui a de nombreux projets en tête. Comme la moitié de la clientèle à la location est allemande et la majorité des plaisanciers qui confient leur bateau en hivernage originaire de l'hémisphère sud, l'équipe initiation et l'équipe commerciale du port de plaisance sont trilingues. Tout comme l'outil d'aide à la navigation qui équipe les bateaux. Un système par ailleurs unique en France et sur lequel la société travaille depuis trois ans. Pour être toujours plus performante, Navig'France mise également sur Internet. Parcours, tarifs, promotions et services sont détaillés sur le site qui enregistre directement 86 % des ventes.

À travers ces quelques exemples la preuve est faite, s'il en était besoin, que la Lorraine, et les Lorrains, attirent des touristes parfois prêts à se déplacer dans des endroits reculés pour rencontrer les artisans de notre région. Des artisans qui rivalisent d'imagination et de labeur pour proposer des services de qualité à la pointe de la modernité et partager leur savoir-faire avec un sens particulier de l'accueil.

Zoom

LE TOURISME EN LORRAINE

- En 2011, l'hôtellerie de tourisme a enregistré 3 646 627 nuitées¹ :
- 80 % de la clientèle est française
- Le marché étranger totalise 728 610 nuitées ; 24,5 % de la clientèle vient de Belgique, 17,9 % d'Allemagne, 13,5 % des Pays-Bas.
- En 2010, les hébergements touristiques marchands ont généré 169 M € de retombées économiques, pour un chiffre d'affaires de 336 M €².

➤ Sites touristiques les plus visités en 2011 (en nombre d'entrées) :

Cathédrale de Metz (651 970) ; Parc zoologique d'Amnéville (617 023) ; Centre Pompidou-Metz (552 000) ; Walygator Parc (491 115)

➤ Quelques manifestations cet été en Lorraine :

« Les Rendez-vous de la place Stanislas » à Nancy, chaque soir jusqu'au 16 septembre ; « Des flammes à la lumière » à Verdun, week-ends de juillet et 1^{er} week-end d'août ; « Fêtes de la Mirabelle » à Metz, du 18 août au 2 septembre

1. Insee Lorraine pour l'Observatoire Lorrain du Tourisme
2. Groupe de travail animé par l'Observatoire Lorrain du Tourisme

Recrudescence de l'exercice illégal SOYEZ VIGILANT : vérifiez que vous avez affaire à un expert-comptable !

Exerce illégalement la profession d'expert-comptable celui qui, sans être inscrit au tableau de l'Ordre, exécute habituellement, en son propre nom et sous sa responsabilité, des travaux de révision, d'appréciation des comptabilités des entreprises et organismes auxquels il n'est pas lié par un contrat de travail, qui atteste la régularité et la sincérité des bilans et des comptes de résultats, ou qui assure la direction suivie de ces travaux, en intervenant directement dans la tenue, la vérification ou le redressement des comptes. La sanction est d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

La première victime est bien entendu le client qui n'a d'ailleurs pas conscience qu'il fait appel à un illégal ! Dans la plupart des cas, il est mal conseillé et parfois même induit en erreur par son interlocuteur. Contrairement à celui ou celle qui exerce illégalement, l'expert-comptable a suivi une

formation initiale pointue, et a également une obligation de formation continue. Il se documente, reçoit des informations des instances nationale et régionale de l'Ordre des Experts-Comptables. Il souscrit une assurance responsabilité professionnelle. L'expert-comptable garantit à son client une expérience et une qualité, et donc une sécurité financière.

COMMENT VÉRIFIER QUE VOTRE INTERLOCUTEUR EST EXPERT-COMPTABLE ?

L'expert-comptable doit être inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables. Vous pouvez demander ce tableau à notre secrétariat ou encore faire une recherche par nom sur notre site Internet.

↳ Contact

Ordre des Experts-Comptables de Lorraine
Tél. : 03 83 39 20 00
Mail : oec@lorraine.experts-comptables.fr
www.lorraine.experts-comptables.fr

Smic horaire brut :

↳ 9,40 € (au 01/07/12)

Sécurité Sociale :

(depuis le 01/01/12)

↳ Trimestriel : 9093 €

↳ Mensuel : 3031 €

Indice du coût de la construction INSEE :

↳ 2^e trim. 2011 1593

↳ 3^e trim. 2011 1624

↳ 4^e trim. 2011 1638

Indice National Bâtiment BTo1 :

↳ Février 2012 : 873,9

Taux de l'intérêt légal 2012 :

↳ 0,71 %

En bref

QUI BÉNÉFICIE DE LA MENTION « RECONNU GRENELLE ENVIRONNEMENT » ?

Tous les artisans du bâtiment qui possèdent au moins une des marques ou qualifications suivantes :

- Qualisol
- Qualibois
- QualiPV
- QualiPAC
- Éco-Artisan
- Les Pros de la Rénovation Énergétique
- Qualifelec
- Certaines qualifications Qualibat



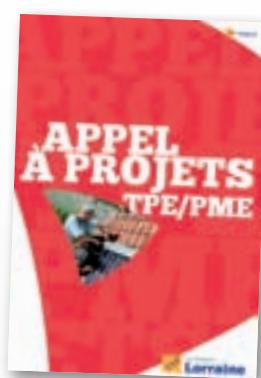
↳ Lire en complément l'article ci-dessous sur la QUALification.

Bâtiment

Quasi obligatoire, la QUALification !



À partir du 1^{er} janvier 2014, les clients des entreprises du bâtiment pourront bénéficier de certaines aides (Crédit d'impôt, Éco-Prêt à Taux Zéro) uniquement si les entreprises possèdent la mention « Reconnu Grenelle Environnement » ! Cette mention sera facultative dans la période d'ici à la fin de l'année 2013. Par la création de cette mention, l'État concrétise ainsi un vœu appelé depuis longtemps par tous les partenaires, et en premier lieu par les représentants des entreprises du bâtiment : il est impératif que toutes les entreprises du bâtiment soient compétentes, qualifiées et formées dans leur domaine d'activité. Ce n'est qu'à ce prix que la France pourra tenir ses objectifs en matière de construction et de rénovation de bâtiments économes en énergie et dotés d'énergies renouvelables. L'État a donc signé une charte avec la CAPEB, la Fédération du Bâtiment, Qualibat, Qualit'EnR et Qualifelec. Les dispositifs de qualification de ces partenaires, pertinents et évolutifs, sont désormais fédérés sous un chapeau commun : la mention « Reconnu Grenelle Environnement ». Le but est d'aider le consommateur à repérer des entreprises à même de garantir la qualité de leurs travaux de performance énergétique, selon les normes et réglementations en vigueur. Si vous possédez une de ces marques, vous êtes automatiquement « Reconnu Grenelle Environnement » et ce, pour une durée de deux ans reconductible. Si ce n'est pas encore le cas, contactez vite le service environnement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat !



UN ÉVÉNEMENT DÉCOIFFANT !



Les 23 et 24 septembre prochain, le Mondial Coiffure Beauté (MCB) fait peau neuve ! Il investira le Zénith pour deux jours de shows artistiques et de performances exceptionnelles. Talents, apprentis et professionnels pourront affûter leurs techniques et s'affronter lors des championnats de France Junior et des Hair Beauty Awards Paris. Exposition, accès aux workshops et aux shows, forum « jeunes »... la journée du lundi sera largement orientée vers les jeunes recrues de la profession.

Découvrez le programme complet sur www.salonmcb.com.

UN CONTRAT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE

Le « contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » participe au financement d'un plan d'actions exemplaires en faveur de ce sujet toujours d'actualité ou de mesures permettant d'améliorer la mixité des emplois (formation, adaptation au poste de travail de métiers dits masculins...). Ce contrat est ouvert aux entreprises sans condition de seuil d'effectif. Les actions éligibles doivent contribuer à la mise en place de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, à développer la mixité des emplois (mesures de sensibilisation, d'embauche, de formation, de promotion, d'amélioration des conditions de travail...). L'État prend en charge une partie du coût de la réalisation des actions éligibles

Contacts :

- Votre délégué régional aux droits des femmes et à l'égalité (Préfecture de Région), chargé de mission départemental aux droits des femmes et à l'égalité
- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi (Directe).

Région Lorraine Aux côtés des **ENTREPRISES**

— Responsable du développement économique, le Conseil Régional de Lorraine conduit de nombreuses actions en faveur des acteurs du monde de l'économie. Il les accompagne de la création à la reprise d'entreprise. Parmi ces actions, la Région Lorraine a lancé depuis le 27 avril dernier plusieurs appels à projets destinés aux TPE et PME.

L'appel à projets est une aide financière, pensée dans le but de donner un coup de pouce à l'entreprise et qui répond à plusieurs critères :

- une cible de porteurs déterminés,
- des thématiques ciblées,
- des objectifs expliqués et mesurables.

APPEL À PROJETS TPE

■ Objectif Lorraine TPE

Date de clôture de réception des dossiers : 14 septembre 2012 pour les entreprises immatriculées à partir du 29 juin 2012

■ Investir Vert Lorraine

Date de clôture de réception des dossiers : 14 septembre 2012

■ Reprise de TPE artisanale en Lorraine

Date de clôture de réception des dossiers : 14 septembre 2012

■ Investissements générateurs d'emploi

Date de clôture de réception des dossiers : 14 septembre 2012

APPEL À PROJETS PME

■ Création d'entreprises par des jeunes dirigeants de moins de 35 ans

Date de clôture de réception des dossiers : 14 septembre 2012

■ Création d'entreprises d'industries et de services dans les marchés de l'environnement

Date de clôture de réception des dossiers : 14 septembre 2012

■ Reprises d'entreprises PME

Date de clôture de réception des dossiers : 14 septembre 2012

■ Process et immobilier durables

Date de clôture de réception des dossiers : 14 septembre 2012

Le guide de demande d'aide économique et les cahiers des charges des appels à projets sont téléchargeables sur www.lorraine.eu ou sur www.entreprenezenlorraine.fr, rubrique « Appel à projets ». Contactez également votre Chambre de Métiers départementale.

Pratique Les étapes d'une candidature à un appel à projets

1 Étape 1 : la demande

Lettre d'intention + Accusé de réception du Conseil régional de Lorraine
+ Si la demande est recevable, dépôt du dossier de demande

2 Étape 2 : l'instruction

Dépôt du dossier de demande + Instruction du dossier + Présentation du dossier en Comité de sélection

3 Étape 3 : la décision

Présentation en commissions spécialisées + Décisions des commissions permanentes
+ Notification des décisions au bénéficiaire

4 Étape 4 : versement et suivi

Réception et vérification par le Service administratif et financier des pièces justificatives
+ Mise en paiement par le Conseil régional de Lorraine + Versement sous forme d'acomptes et solde + Suivi du projet et contrôle par la Région Lorraine

A CHAQUE MÉTIER SON ASSURANCE

100%
AVEC LES
PROS

Diagnostic personnalisé
et solutions sur mesure :

- **Assurez** vos biens (professionnels et privés),
- **Protégez-vous**, (ainsi que votre famille,) grâce à la complémentaire santé et aux garanties arrêt de travail, invalidité et décès,*
- **Garantir** la pérennité de votre entreprise,
- **Prévoir** le futur grâce à nos solutions retraite.*

* Pour vos garanties santé, prévoyance et retraite, bénéficiez du cadre privilégié de la Loi Madelin !



Groupama

Toujours là pour moi.

📞 **Service Clients :**

▶ **N°Azur 0 810 810 999**

PREMIER D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

ou 03 80 28 22 98

www.groupama-pro.fr

LES FAÇONNABLES



Les petites entreprises aussi ont droit à leur
Complémentaire Santé Collective sur-mesure

Pour en savoir plus

Contactez votre Conseiller MAAF PRO au

 **N°Cristal** 0 969 328 328

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h
(appel non surtaxé + coût selon opérateur)

Connectez-vous sur

maaf-pro.fr



PRO
la référence qualité pro